

## Justine Chaput - Cohorte 2020 - 2023

### Résumé de thèse

#### **Titre provisoire : Avorter hors du délai légal de l'IVG en France : conditions d'accès et recours à l'IMG**

En France, l'avortement peut être pratiqué dans deux cadres légaux : l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est possible jusqu'à 14 semaines de grossesse sur simple demande de la femme enceinte, tandis que l'interruption médicale de grossesse (IMG) peut être pratiquée à tout moment de la grossesse mais sur autorisation de deux médecins membres d'une équipe pluridisciplinaire. Cette distinction par le délai légal et le motif a d'importantes implications en termes de conditions de réalisation de l'avortement : le parcours de soin diffère (nombre et type de professionnel·les de santé et du social, méthode abortive, lieu de prise en charge) ainsi que les représentations associées à chacun des deux types d'avortement. Ainsi, bien qu'elles puissent être pratiquées à un délai plus avancé, les contraintes de réalisation des IMG font de ces actes des avortements particuliers, et jusqu'ici très peu étudiés en socio-démographie.

Cette thèse a pour objectif d'explorer les modalités de recours et les conditions d'accès à l'IMG en France. À partir d'une socio-histoire et d'une réflexion sur les contours des catégories d'avortement, cette recherche replace les IMG parmi les avortements, questionnant l'artificialité de la distinction entre IVG et IMG. S'inscrivant dans une compréhension globale de l'avortement, elle s'articule autour de trois axes : (1) les caractéristiques des IMG en termes d'âge des avortantes, de durée de grossesse et de méthode ; (2) les variations temporelles du recours afin d'en comprendre la saisonnalité et les variations conjoncturelles telles que celles causées par la crise sanitaire de COVID-19 ; et (3) les disparités territoriales tant entre départements que par établissement de réalisation de l'avortement, notamment au regard de la présence de centre de diagnostic prénatal, ainsi que du statut public ou privé de l'établissement.

Cette thèse s'appuie sur les données de remboursement de l'Assurance maladie (Système national des données de santé, SNDS), données médico-administratives présentant l'avantage d'une quasi-exhaustivité.